



communauté de communes
VESLE - MONTAGNE DE REIMS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 19 novembre 2007

Séance du 5 décembre 2007

L'an deux mille sept le cinq décembre le conseil Communautaire, s'est réuni à Ludes , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

Présents : M.COFFINET. J.L.PORTIER. C.COLLARD. A.ROCHET. G.GEORGETON. D.QUATRESOLS. M.J.HURE. J.C.LECOURT. R.AYALA. G.ROTHIER. J.DOUADI. E.LACIRE. S.BEAUVILLIER. D.HARLE. C.KLEPKA. D.LECLERC. G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. J.B.ROUSSEUX. J.M.DUBOIS. G.FLAMAND. V.JOULLAT. R.D'ABREU.

N°70/07 : MARCHÉ CONSTRUCTION ATELIER GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT A SILLERY

VU la délibération n°07/07 prise par le conseil communautaire en date du 24 janvier 2007

VU la délibération n°67/07 prise par le conseil communautaire en date du 4 octobre 2007

VU les avis de la commission d'appel d'offres réunie les 27 juillet, 26 septembre, 4 octobre et 21 novembre 2007

VU la consultation lancée dans le cadre du procédure adaptée en date du 17 octobre 2007 pour le lot n°1 « terrassements gros œuvre pierres collées enduit »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE RETENIR l'entreprise GABELLA S.A.S 08202 SEDAN qui réalisera la mission du lot n°1 pour un montant de 156.282,95 €/HT, soit 186.914,41 €/TTC

D'AUTORISER le président à signer le marché correspondant.

DE PROCEDER pour le financement de ces travaux à une inscription budgétaire supplémentaire d'un montant de 12.000 €, comme suit :

Budget primitif M49 assainissement collectif

Programme 052 « construction atelier garage Sillery »

Dépenses 2313-052 12.000 €

Recettes 1641-052 12.000 €

N°71/07 : RECONSTRUCTION STATIONS EPURATION DE LUDES ET MAILLY CHAMPAGNE / CHOIX DE PRINCIPE DU PROJET / ACQUISITION EMPRISE FONCIERE

VU la délibération n°38/07 prise par le conseil communautaire en date du 4 avril 2007

VU l'étude de définition du projet réalisée par le cabinet AMODIAG, maître d'œuvre de l'opération

Le président expose aux membres du conseil que le maître d'œuvre a fourni au comité de pilotage de l'opération une proposition de différentes orientations techniques du projet, compte tenu des contraintes et possibilités d'implantation du ou des nouveau(x) sites.

Après analyse technique et financière, le comité de pilotage propose de retenir le choix technique de construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Ludes et Mailly Champagne. Ce nouvel équipement pourrait être construit sur le territoire de la commune de Ludes , lieu dit « Les Hermissieux » section cadastrale ZB n°31 . Il précise que cette emprise foncière est actuellement de propriété privée.

VU la nécessité de faire réaliser les missions annexes au projet suivantes : mission de contrôle technique, étude géotechnique des sols, mission de coordination hygiène et sécurité et relevé de géomètre

VU le coût d'objectif de ces missions et les dispositions du guide interne de la commande publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE SE PRONONCER en faveur de la construction d'une station intercommunale pour les communes de Ludes et Mailly Champagne

DE MANDATER le président pour réaliser l'acquisition foncière à l'amiable nécessaire et signer l'acte correspondant pour la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims

D'INSCRIRE le montant de l'acquisition et des travaux au budget primitif 2008 M49 (service assainissement collectif)

DE SOLLICITER pour le financement de ces travaux des subventions au taux maximum prévu auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil général de la Marne.

D'AUTORISER le président à lancer les avis d'appel à concurrence pour les missions annexes du projet

Et DE RETENIR pour ces marchés la procédure de marché adapté

**N°72/07 : REMPLACEMENT TRANSMETTEUR GSM TELESURVEILLANCE STATION
EPURATION DE VERZENAY ET POSTE DE REFOULEMENT BEAUMONT SUR VESLE**

VU la nécessité de remplacer les transmetteurs GSM sur les sites de la station d'épuration de Verzenay et le poste de refoulement de Beaumont sur Vesle

VU les devis de l'entreprise PERRIN SECURITE pour un montant de 1.040,52 et 657,80 € /TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE RETENIR la proposition de l'entreprise PERRIN SECURITE pour un montant total de 1.698,32 €/TTC

DE FINANCER ces travaux en section d'investissement du budget primitif M49 assainissement collectif, programme n°061

**N°73/07 : REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU CAPITAINERIE RELAIS NAUTIQUE DE SILLERY
– MONTAGNE DE REIMS**

VU la nécessité de remplacer le chauffe-eau de la capitainerie du relais nautique de Sillery Montagne de Reims

VU le coût d'objectif de ces travaux et le guide interne de la commande publique

VU la proposition de l'entreprise DIDIER 51500 TAISSY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE FAIRE réaliser ces travaux par l'entreprise DIDIER pour un montant de 2.135,43 €/TTC

DE FINANCER ces travaux en section d'investissement du budget primitif M14 en procédant à l'ordre de virement suivant :

2.136 € du programme n°200 « Programme 2007 – mise à niveau regards » compte 2315 vers un nouveau programme n°204 «Relais nautique – ballon eau chaude » compte 2315.

N°74/07 : BONS CADEAUX FIN ANNEE 2007 ENFANTS PERSONNEL

VU le décret n°88-74 du 21 janvier 1988

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

D'ATTRIBUER un bon d'achat d'une valeur de 45 € par enfant pour le personnel suivant :

- Carine CHATILLON
- Sophie HENRY épouse DE PIERO
- Marilyne LOBRY épouse DUPIRE
- Frédérique PINCHON épouse GERLIER
- Maryline PULLANO
- Valérie STASIAK

N°75/07 : REPARTITION EXCEDENT SUITE CESSION GYMNASSE DE RILLY LA MONTAGNE

VU La délibération n°08/2007 du Syndicat Mixte Scolaire du Collège de Rilly la Montagne, proposant le remboursement du reliquat du produit de cession du gymnase au Département, aux communes ayant participé à la construction du gymnase ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

D'ACCEPTER la répartition proposée au prorata du nombre d'habitants) soit :

CHAMPFLEURY	456 h	15.803,49 €
CHIGNY LES ROSES	536 h	18.576,03 €
LUDES	668 h	23.150,73 €
MONTBRE	261 h	9.045,42 €
RILLY LA MONTAGNE	1080 h	37.429,32 €
TROIS PUITTS	148 h	5.129,20 €
VILLE EN SELVE	366 h	12.684,38 €
VILLERS ALLERAND	810 h	28.245,27 €
VILLERS AUX NOEUDS	186 h	6.446,16 €

N°76/07 : OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES

VU les dispositions de l'instruction M49

VU la nécessité de réintégrer au compte de travaux les frais d'études et les frais d'annonces

VU les sommes figurants au compte 2031 et 2033

VU le marché concernant la construction des ateliers garage notifié le 05/10/2007

VU les travaux de réalisation Dune installation anti H2S à Beaumont sur Vesle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

D'OUVRIR les crédits budgétaires suivants au budget primitif M49 2007 service assainissement collectif :

Dépense 2313-52	6.877 €	recette 2031	6.877 €
Dépense 2313-52	2.585 €	recette 2033	2.585 €
Dépense 21532-53	274 €	recette 2033	274 €

D'EMETTRE

Un mandat 2313-52	6.877 €	un titre 2031	6.877 €
Un mandat 2313-52	2.584,18 €	un titre 2033	2.584,18 €
Un mandat 21532-53	273,01 €	un titre 2033	273,01 €

**N°77/07 : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE OUVRAGE COMMUNE DE LUDES
CONSEIL GENERAL DE LA MARNE TRAVAUX ASSAINISSEMENT TRAVERSE DE LUDES**

VU la délibération n°31/06 prise par le conseil communautaire en date du 30 mars 2006

VU la convention signée le 22 janvier 2007

VU le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de constitution d'un groupement de commande à passer avec la commune de Ludes et le conseil général de la Marne pour la réalisation de travaux dans la traverse à Ludes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE VALIDER les dispositions du projet de convention présenté

DE MANDATER le président pour signer cette nouvelle convention qui annulera et remplacera celle signée le 22 janvier dernier.

N°78/07 : CONVENTION DE PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME DE REIMS

VU les délibérations n°77/04 et 135/04 prises par le conseil communautaire en date des 8 juillet et 8 décembre 2004

VU la convention signée le 10 février 2005

Suite au trois années de déroulement du partenariat avec l'Office de Tourisme de Reims à qui la Communauté de Communes a décidé de confier la mission d'accueil, d'information, de promotion, d'animation et de commercialisation touristiques de son territoire, et considérant la signature d'une nouvelle convention entre l'Office de tourisme de Reims et la Communauté de Communes de Champagne Vesle,

Monsieur le président présente un projet de convention à signer pour la période 2008-2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE POURSUIVRE le partenariat avec l'Office de tourisme de Reims

DE PROPOSER la signature de la convention telle que présentée par le Président au président de l'Office de tourisme de Reims

D'AUTORISER le président à signer la convention au nom de la CCVMR

DE S'ENGAGER par le biais de cette convention à verser à l'Office de tourisme de Reims une subvention à hauteur de 29.000 € par an

N°78/07 : POTEAU INCENDIE RUE DE VAUDEMANGE BILLY LE GRAND

VU l'article 3.6 des statuts communautaires

VU la nécessité d'installer un nouveau poteau d'incendie rue de Vaudemange à Billy le Grand

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'unanimité

DE FAIRE réaliser ces travaux d'installation

D'INSCRIRE le financement de ces travaux au budget primitif 2008

DE SOLLICITER pour le financement l'aide du conseil général de la Marne au taux maximum prévu pour ce type d'équipement.